

Réponse à l'interpellation de Mme Catherine RENARD

Interpellation citoyenne

Chère Madame,

Je tiens à vous féliciter pour avoir réussi à vous fédérer et venir ce soir avec un texte bien construit, qui témoigne d'un grand niveau d'analyse.

Cela étant, il n'aura pas échappé à des citoyens avertis que ce n'est pas l'actuel collège qui devra se prononcer sur une éventuelle demande de permis.

A l'heure actuelle, en effet, aucune demande de permis n'a été introduite. La Ville n'est saisie d'aucune demande. Il n'existe donc officiellement aucun dossier.

Le mécanisme de l'interpellation citoyenne a ses limites pour une demande telle que la vôtre : ce n'est pas tant le Collège que vous devez interpellier, mais bien les partis politiques que vous devrez interroger durant la campagne pour connaître leurs intentions et obtenir leur position, qui liera le futur collège et le futur conseil communal.

Cela étant, puisque vous nous posez la question, je vais vous donner la position du Collège.

Vous me permettrez de commencer par quelques considérations générales, applicables à tout le territoire communal, avant de venir plus précisément sur les terrains concernés par votre interpellation.

Tout d'abord, vous savez que nous disposons récemment de 2 documents stratégiques : le Schéma de développement territorial de l'arrondissement, qui concerne les 24 communes qui sont le cœur de notre Province, et le document « Réinventons Liège », qui fait référence par rapport à la dynamique des circuits courts et du développement durable.

Tous deux mettent en avant la nécessité d'utiliser au mieux les espaces disponibles, de manière à diminuer notre empreinte sur l'environnement.

Je voudrais citer ici 2 chiffres, qui illustrent l'importance de cet enjeu de l'affectation du territoire : actuellement, sur la Ville de Liège, près de 700 hectares sont utilisés comme zone agricole, ce qui représente 10% de notre territoire.

Mais la majorité de ces terrains sont situés en zone potentiellement urbanisable puisque seulement 130 hectares sont affectés en zone agricole au plan de secteur.

Je répète : 700 hectares actuellement utilisés comme zone agricole, mais seulement 130 identifiés comme tels au plan de secteur.

Il est donc évident que nous allons devoir définir une ligne de conduite vis-à-vis de ces espaces car on ne peut se référer aveuglement à un plan de secteur vieux de 30 ans.

D'autant plus que nous avons déjà des projets immobiliers qui respectent les principes nouveaux en termes d'aménagement du territoire: je vise le Val Benoît, Bavière, Droixhe et Coronmeuse, dont je parlerai plus tard dans la soirée.

Dans cette perspective, et j'en viens maintenant à ce qui vous amène ici, les parcelles concernées et le terroir Sainte-Barbe adjacent présentent une superficie importante d'un seul tenant, à laquelle on peut rajouter un ensemble de terrains actuellement cultivés situés entre les rues Longue et Haute.

C'est un élément rare à Liège.

L'intérêt d'y maintenir une activité agricole constitue donc un enjeu important et l'élaboration d'un Schéma d'Orientation Local (S.O.L) peut effectivement constituer un moyen de répondre à cet enjeu.

J'ajoute que ces terrains ne sont actuellement pas suffisamment équipés en vue d'être urbanisés et qu'ils sont soumis à différentes contraintes :

- ils sont enclavés en intérieur d'îlot et très peu accessibles ;
- La rue Molinvaux, qui est quasiment le seul accès possible à ces terrains, est elle-même difficilement accessible aux véhicules ;
- Les différentes voiries du quartier subissent une pression automobile croissante ;
- Et pour l'instant, l'accès n'est pas suffisamment accessible en transport en commun ;
- La présence potentielle de puits de mine ;
- Le relief des terrains et du vallon.

Un développement immobilier à cet endroit ne semble donc ni évident, ni pertinent.

Je terminerai en affirmant qu'il est légitime que les habitants du quartier soient associés au devenir de celui-ci, indépendamment des procédures administratives d'information et de consultation du public propres aux procédures légales de planification urbanistiques.

Tout ceci trace donc le contexte du dossier.

J'en ai terminé et j'espère que cette réponse est de nature à rassurer toutes celles et ceux que vous représentez.

Je vous cède la parole pour une réplique de 2 minutes, comme le prévoit la loi.